

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 février 2016

LUTTE CONTRE LE CRIME ORGANISÉ, LE TERRORISME ET LEUR FINANCEMENT - (N° 3515)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 540

présenté par
M. Popelin

ARTICLE 19

À la fin de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« cette situation »

les mots :

« la réitération de ces actes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.